

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Thony junior Jean-Baptiste**

<https://www.cadre21.org/membres/991e98ec8b07b6241249c467>

Date d'obtention : 2024-01-26 04:51:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens ,que c'est une intervention qui est concerter, que nous ne somme pas tout seul que nous avons des partenaire et que chacun a son rôle.De plus c'est une méthode d'intervention qui permet regler la situation en 4 jours.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir quoi faire, savoir c'est quoi mon rôle dans l'intervention sexto , et maintenant je sais que je doit pas regarder les images qui on été propager ,et que j'ai un protocole a suivre pour que l'intervention se fasse rapidement .

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

avoir, un ton rassurent ,ne pas regarder les images propagé,savoir quand appelé la police